

Le Parti radical veut une place

La Fédération du Loiret du Parti radical (Jean-Louis Borloo) continue à jouer les trublions sur la scène politique départementale. Alors que leur mouvement succombe à l'ivresse de l'indépendance, Pascal Vilain, qui la préside, et ses amis, n'ont plus envie de jouer les supplétifs de l'UMP.

Réuni le mercredi 1^{er} juin, le bureau départemental a réagi à l'annonce des noms des candidats de la « majorité présidentielle » (ou « départementale »), à savoir Éric Doligé (sortant), Brigitte Burdin et Jean-Noël Cardoux, qu'il a appris... par voie de presse.

Le Parti radical du Loiret constate qu'il « n'a pas été consulté sur le choix des candidatures qui y sont annoncées bien qu'il fasse partie intégrante de la majorité présidentielle et départementale ». Sans doute faut-il y voir une conséquence de la valse-hésitation à laquelle se livre cette formation sur le plan national. Ce pas de deux désaccordé se traduit par un départ annoncé de l'UMP tempéré par la réaffirmation du respect des accords avec le « grand frère ». Il faut surtout y voir le signe d'une division au sein du Parti radical sur son

positionnement sur l'échiquier politique.

Dans le Loiret, ses représentants constatent que ce sont les grands électeurs « issus des communes qui auront à choisir leurs représentants au Sénat ». Or « aucun maire en cours de mandat n'est présent sur cette liste ».

Ils s'étonnent que « parmi ces trois candidatures, figure celle de la directrice en exercice de l'Association des maires du Loiret, soit une personne dont la fonction purement administrative, c'est-à-dire professionnelle et salariée, est de se vouer au service et à l'assistance technique ou juridique des élus municipaux et non de leur donner une représentation politique ». Mais c'est précisément pour sa profonde connaissance des problèmes des élus, donc des grands électeurs, qu'elle a été choisie, sans compter que cela permettait d'éviter le débordement des ambitions et des états d'âmes.

De cela, le Parti radical du Loiret ne manque puisqu'il « dénie à cette présentation de candidatures l'appellation de liste de la « Majorité » dès lors qu'elle ne comporte aucun représentant de la famille centriste ».

Pour lui, le succès électoral de « majorité départementale » ne pourra « se réaliser que si le Centre Droit auquel appartient le Parti radical est représenté dans « une liste d'union de la majorité » que ce soit au premier ou au second tour de l'élection, s'agissant désormais, dans notre département, d'un scrutin unilatéral à deux tours ».

En conséquence, il prépare la candidature d'un maire radical « pour porter les valeurs républicaines, humanistes, laïques, sociales, solidaires, écologistes et européennes qui sont désormais en partage au sein de la nouvelle Confédération Centriste ». On songe à Frédéric Cuillier, maire de Saint-Ay.

Le problème est que c'est précisément cette stratégie qui, lors de la précédente élection sénatoriale, a fait perdre le grand chelem à la majorité départementale au profit de Jean-Pierre Sueur (PS).

Le Parti radical, en réclamant une place tout en revendiquant une différence de plus en plus marquée, se livre à un délicat exercice d'équilibre. Plutôt risqué en politique.